

# UN SYNDICAT À VOTRE SERVICE

## UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE VOTRE CARRIERE

Première affectation, titularisation, mobilité, promotions...

**MONTANT  
UNIQUE POUR  
LES NOUVEAUX  
ADHÉRENTS :  
100€\***

## DES CONSEILS EN ACADEMIE ET AU NIVEAU NATIONAL :

Réseau de collègues, référents-conseils académiques, perdres correspondants du siège, formations syndicales au « métier »...

## UNE PROTECTION RENFORCÉE

Le SNPDEN-UNSA travaille en étroite collaboration avec l'Autonome de solidarité.

Les adhérents SNPDEN-UNSA qui sont aussi adhérents de l'Autonome (voir conditions sur : [autonome-solidarite.fr/](http://autonome-solidarite.fr/)) bénéficient ainsi des conseils et de l'appui concertés des deux organisations.

\* Entrants dans la fonction et faisant fonction.

1

### DÉTERMINEZ LE MONTANT DE VOTRE COTISATION

Les entrants dans la fonction et les faisant fonction (FF) bénéficient d'un tarif unique de 100 €, soit un coût réel de 34 €. Ensuite, la cotisation est fonction de votre indice. Pour les retraités, c'est la ligne « revenu principal » de votre bulletin de pension qui est prise en compte. Reportez-vous aux tableaux ci-dessous. N'oubliez pas que 66 % de votre cotisation vous sont remboursés par une déduction fiscale : vous aurez par la suite la possibilité de télécharger, sur le site du SNPDEN, l'attestation de déduction fiscale pour les impôts. L'adhésion prend effet dès validation de la cotisation acquittée et est valable pour 1 année calendaire (de date à date).

2

### CHOISISSEZ VOTRE MODE DE PAIEMENT

#### EN LIGNE PAR CB (FRAIS : 2,00 €) :

- Paiement en 1 ou 3 fois par chèque ;
- Prélèvement automatique sur 6 mois consécutifs (frais : 4,00 € ; merci de compléter le mandat de prélèvement ci-après). Le premier prélèvement est effectué le 5 du mois suivant l'adhésion.
- Prélèvement automatique avec reconduction annuelle.

COTISATIONS ACTIFS : PART SNPDEN + COTISATION UNSA ACTIFS	MONTANT TOTAL DE LA COTISATION 2025 - 2026	COÛT REEL	COÛT MENSUEL
inférieur à 551	183,17	62,28	<b>5,19</b>
entre 551 et 650	212,93	72,39	<b>6,03</b>
entre 651 et 719	245,68	83,53	<b>6,96</b>
entre 720 et 800	266,51	90,61	<b>7,55</b>
entre 801 et 880	282,58	96,08	<b>8,00</b>
entre 881 et 940	303,42	103,16	<b>8,59</b>
entre 941 et 1020	324,25	110,24	<b>9,19</b>
entre 1 021 et 1 128	351,04	119,35	<b>9,94</b>
supérieur à 1 128	381,40	129,67	<b>10,81</b>

COTISATIONS RETRAITÉS : PART SNPDEN + COTISATION UNSA RETRAITÉS	MONTANT TOTAL DE LA COTISATION 2025 - 2026	COÛT REEL	COÛT MENSUEL
pension brute inférieure à 1913 €	96,65	32,86	<b>2,74</b>
pension brute entre 1914 € et 2 257 €	120,52	40,98	<b>3,41</b>
pension brute entre 2 258 € et 2 497 €	140,47	47,46	<b>3,98</b>
pension brute entre 2 498 € et 2 778 €	155,42	52,84	<b>4,40</b>
pension brute entre 2 779 € et 3 056 €	170,90	58,11	<b>4,84</b>
pension brute entre 3 057 € et 3 264 €	185,10	62,93	<b>5,24</b>
pension brute entre 3 265 € et 3 541 €	199,71	67,90	<b>5,66</b>
pension brute entre 3 542 € et 3 899 €	215,25	73,18	<b>6,10</b>
pension brute supérieure à 3 899 €	232,86	79,17	<b>6,60</b>

**MODE DE  
PAIEMENT :**  
par CB en ligne  
en une seule fois  
(+ 2,00 € de frais  
bancaires) OU  
par chèque en  
une ou plusieurs  
fois OU par  
prélèvements  
automatiques :  
en six fois  
(+ 4,00 € de frais  
bancaires)